

Lycées et LP dans l'éducation prioritaire :

En grève le 17 novembre !

Manifestation à 14h,
du lycée Le Chatelier à St-Charles

Le ministère a bien programmé la sortie des lycées et LP de tout dispositif d'éducation prioritaire.

Les lycées ont été écartés de la réforme de l'Éducation prioritaire depuis 2014. Malgré de nombreuses demandes d'éclaircissement, le ministère avait toujours entretenu le flou sur leur devenir. Ce n'est qu'en mai 2016, que la ministre dans un courrier affirme que "la refonte de l'éducation prioritaire est axée sur la scolarité obligatoire, c'est à dire l'école et le collège", confirmant ainsi la sortie des lycées de l'Éducation prioritaire.

C'est inacceptable ! les difficultés sociales et scolaires ne s'arrêtent pas à la sortie du collège ! Bien au contraire, les lycées professionnels et certains lycées dans les zones populaires concentrent souvent la difficulté sociale et scolaire.

Sortir de l'éducation prioritaire, cela signifierait une nouvelle dégradation des conditions de réussite des élèves ainsi que l'aggravation des conditions de travail des personnels.

Aucune sortie de lycée ou LP relevant de l'Éducation prioritaire ne peut être acceptée.

Lycée en Éducation Prioritaire : Chronique d'une sortie jamais annoncée !

- 2013 : Assises de l'Éducation prioritaire : aucune mention des lycées.

- 2014 : Présentation du nouveau dispositif REP/REP+ pour les collèges et écoles : "promesse" de classement des lycées à l'échéance rentrée 2015. Délai reporté à... 2017 !

- 28 août 2015 : décret sur les indemnités REP et REP+ qui prévoit déjà l'extinction de celles-ci de manière dégressive pour les personnels en lycée qui ne seraient pas classés.

- 23 décembre 2015 : la CGT interpelle à nouveau le ministère. Réponse le ... 6 mai 2016 (!), la ministre confirmant l'exclusion des lycées et LP des réseaux d'Éducation prioritaire à partir de 2017.

Les dernières annonces sur la prolongation de la clause de sauvegarde ne sont qu'une manœuvre pour désamorcer les mobilisations jusqu'à la fin de la mandature présidentielle ...

Pour garantir et étendre le classement Education prioritaire, La mobilisation, c'est maintenant !

Depuis la rentrée 2016, des lycées se mobilisent notamment en région parisienne. Pour tenter d'éteindre la mobilisation, le ministère répond par le seul petit allongement de la clause de sauvegarde créée en 2015 pour les établissements déclassés, confirmant ainsi que l'extinction est bien programmée. C'est plus qu'insuffisant et une provocation. Nous exigeons dès maintenant le maintien du classement pour tous les établissements concernés et l'entrée de ceux qui devraient y être.

La CGT Educ'action 13 appelle les établissements du département à rejoindre la mobilisation qui se construit !

Avec l'intersyndicale académique, elle appelle :

- à être en grève le 17 novembre, et à préparer dans les établissements une journée « lycées morts ».

- à participer à la manifestation au départ du LP Le Chatelier à 14h le jeudi 17 novembre.

(108 Avenue Roger Salengro, M° National ou Tramway Arenc)

- à participer à l'AG intersyndicale et inter-établissements à la Bourse du Travail à 17h le jeudi 17 novembre pour faire le bilan de la journée et préparer les suites de la mobilisation.

Une intersyndicale se réunira le 17 octobre, pour décider des modalités d'action.



Sortie de l'Éducation Prioritaire : quelles conséquences ?

Pour les élèves :

La première conséquence sera la dégradation des conditions d'enseignement et de réussite des élèves de ces lycées accueillant une majorité d'élèves issus de milieux défavorisés : hausse des effectifs par classe, baisse de l'offre d'options et des cours en demi-groupe, etc.

A terme, cela aggravera la ghettoïsation de nos établissements que vient de dénoncer un rapport du Cnesco. Ce n'est pas le classement ZEP qui crée celle-ci, mais bien l'insuffisance de moyens dans ceux-ci.

Pour les personnels :

- Dégradation des conditions de travail des personnels.
- Les bonifications APV pour les mutations ne sont conservées que pour les personnels qui étaient en ZEP en 2014 (date de la réforme) et ne progressent plus depuis cette date.

Bonifications qui disparaîtront à la rentrée 2018 !

- Fin de la compensation salariale sous forme d'indemnité ZEP ou de NBI (autour de 100€ par mois). Un décret d'août 2015 prévoyait déjà leur extinction progressive pour les lycées à partir de la rentrée 2017. La mobilisation a déjà obligé le ministère à annoncer la prolongation de la clause de sauvegarde de 2 ans, soit le seul maintien de l'intégralité de l'indemnité en 2018-2019 au lieu des 2/3. C'est plus qu'insuffisant !

- A terme, menace sur l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) qui dépend du ministère de la ville, mais est liée à la difficulté d'exercer dans ces quartiers.

Les élections approchant, c'est maintenant que nous pouvons gagner ! Faisons entendre notre voix par notre mobilisation et la grève.

La CGT Educ'action exige :

- Une carte élargie des lycées ZEP, soit **le maintien en Education prioritaire de tous les lycées et lycées professionnels ZEP actuels et l'entrée de ceux qui remplissent les mêmes critères sociaux** des élèves accueillis.
- La **réduction significative des effectifs** par classe dans ces établissements, les moyens en dédoublements.
- Le **renforcement des équipes** de vie scolaire et de santé et service social.
- L'intégration de la concertation dans un temps de travail réduit de tous les personnels.
- Restaurer la sectorisation et engager un plan de construction et de rénovation pour des établissements et écoles à échelle humaine.
- Des équipes stables et des personnels titulaires en nombre suffisant. Cela passe par la titularisation immédiate de tous les précaires et une NBI revalorisée et égale pour tou-te-s.
- La **valorisation de l'investissement** des personnels dans ces établissements difficiles à travers **le maintien de la prime et une bonification pour les mutations pour tous les personnels** y exerçant.



L'intersyndicale académique invite l'ensemble des personnels à préparer la grève pour novembre sur la base des revendications suivantes :

- Elaboration, dans la concertation, de cartes des lycées, des LP, de l'Education prioritaire.
- Attribution d'un label de classement en « Education prioritaire » donnant lieu à une dotation spécifique garantissant à la fois **une réduction significative des effectifs par classe**, tenant compte des besoins spécifiques des publics accueillis et de leurs filières de formation en LGT ou en LP, et les moyens nécessaires à la mise en place de dédoublements en volume conséquent.
- Attribution de l'indemnité REP et maintien des droits aux bonifications de carrière et aux bonifications pour mutations.
- Extension de l'indemnité REP à tous les personnels en exercice, notamment de vie scolaire (AED, AESH...).

Extraits de l'appel intersyndical



A remettre à un-e militant-e CGT-Educ'Action ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom..... Prénom.....

Tél..... e-mail.....

CGT-Educ'action 13, 23 boulevard Charles Nédelec 13003 Marseille Tél. : 04 91 62 74 30

Site Internet : cgteducaix.ouvaton.org E mail sdencgt13@wanadoo.fr